

DÉCISION du Bureau de la Communauté

DB 2023-046 : Appel à projet MSA - Grandir en Milieu Rural 2023

Le 25 mai 2023, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 24 mai 2023, s'est réuni au siège de la communauté de communes à Quillan.

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Jacques MAMET, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohammed EL HABCHI et Bernard VAQUIE.

EXCUSE : Jacques GALY.

Pour garantir son engagement envers les familles, la collectivité souhaite répondre à l'AAP Grandir en Milieu Rural 2023 en soumettant à la MSA, au travers de son appel à projet annuel Grandir en Milieu Rural, une continuité d'actions visant à répondre aux enjeux sociaux de notre territoire.

A cet effet, trois projets sont proposés :

Thématique « Accueil du Jeune Enfant » et « Parentalité »

1. Soutien au fonctionnement des services Petite Enfance EAJE, LAEP et RPE, dans la continuité de l'ancien dispositif C.E.J. ; coût de fonctionnement du service Petite-Enfance 2023 estimé à : 708 340 €.

Thématique « Vacances et Loisirs »

2. Organisation de deux séjours au profit des jeunes de 12 à 17 ans « Voyage à faible émission Carbone » proposé dans le cadre de l'ouverture récente de l'Espace Jeunes des Pyrénées Audoises. Coût estimé des séjours : 20 100 €.

Thématique « Le numérique »

3. Renforcer l'usage du numérique et la démarche qualité du service via le déploiement des interfaces de paiement en ligne, tout en garantissant une remontée des données d'activités fiable et sécurisée. Coût estimé du projet : 13 376 €.

Pour l'ensemble de ces actions visant à consolider l'offre de service en direction des familles mais aussi de développer de nouveaux projets et renforcer nos outils de gestion, il est donc proposé aux membres du Bureau de solliciter auprès de la MSA, en complément des aides de Prestations de Services classiques, l'**octroi d'une subvention de 20 862 euros** pour soutenir leurs réalisations.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la MSA dans le cadre de l'appel à projet Grandir en Milieu Rural 2023.

Ainsi délibéré à Quillan, le 25 mai 2023

Transmis au représentant de l'Etat, le
05.06.23
Le Président certifie qu'un extrait de la
présente délibération a été affiché
conformément à la loi, le 05.06.23

